# Augmentation du prix de l'eau depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012

### Et autres informations sur le Syndicat des eaux.

Lors de votre dernière facture, vous avez constaté une augmentation du prix de l'eau.

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs. Nous allons essayer de vous informer le plus précisément possible.

Dans la facture « Véolia » que vous recevez, il y a 3 entités qui se partagent la somme réclamée :

- 1) L'état et les organismes publics.
- 2) Le distributeur, la société Véolia.
- 3) Le syndicat des Eaux de Montagny en Vexin-Montjavoult.

### L'Etat et les organismes publics.

- a) La TVA de 5,5% (Une partie de la facture est passée à 7% en début d'année).
- b) L'Agence de l'eau qui prélève 2 taxes :
  - -Préservation des ressources : 0,062€/m3 HT.
  - -Lutte contre la pollution : 0,339€/m3 HT.

En 2008 ces taxes étaient respectivement de 0,055€/m3 et 0,0737€/m3, soit une augmentation en 4 ans de 13% et 440% !!!

#### La société Véolia.

En Janvier 2011, le contrat « d'affermage » avec Véolia a été renouvelé pour une durée de 12 ans. Après négociations avec le Syndicat des eaux, le prix de l'abonnement a baissé de 10%. Ce prix est soumis à une révision annuelle fondée sur des indices officiels qui augmentent plus ou moins régulièrement. En ce qui concerne le prix du m3 d'eau, la part distributeur a augmenté en 4 ans de 14%.

## Le syndicat des Eaux de Montagny en Vexin-Montjavoult.

De Janvier 2002 à Décembre 2011, aucune augmentation, ni de l'abonnement, ni sur le prix du m3 d'eau n'a été votée. Le prix est resté stable (donc en baisse en Euros constants) : 6,10€ HT l'abonnement et 0,7988€/m3 HT pour la consommation de l'eau.

Sur votre dernière facture du 26 Janvier 2012 le prix de l'abonnement est passé de 6,10€ HT à 12,70€ HT et le prix de l'eau consommée de 0,7988€ HT/m3 à 1,6459€/m3 HT.

Pourquoi cette augmentation de 108%?

- a) En 2008 et 2009 des travaux importants (incombants au Syndicat) ont été réalisés à Montagny et à Beaugrenier pour la modernisation des conduites d'eau. Leurs coûts ont été de 298.092€ diminués de 101.180€ de subventions soit un total de 196.912€ à la charge du syndicat.
- b) A la suite d'un ordre ferme de la préfecture et des nouvelles lois « écologiques » le Syndicat a dû prévoir des travaux pour la protection du captage du puits de Montagny. Pour cela, il a fallu faire appel à un cabinet spécialisé pour procéder à des études approfondies sur les futurs travaux à effectuer. Coût de ces études, environ 100.000€ diminués de 42.940€ de subventions soit un total de 57.060€ pour le Syndicat.

- Les travaux ont été estimés à 300.000€ dont 183.000€ de subventions (dont le montant n'est pas encore définitif).
- c) La vente de l'eau rapportait avant l'augmentation de 40.000 à 50.000€ par an au syndicat, en 2012 ce montant devrait atteindre entre 80.000 et 100.000€.

Le Syndicat en déficit en 2009, 2010 et 2011 a du se résoudre pour y faire face et pour mettre en place un autofinancement suffisant, à augmenter l'abonnement et le prix de l'eau. (Délibérations du Conseil Syndical en séance du 12 Avril 2011).

Lors de la dernière réunion du Conseil Syndical (11 Mai 2012), une convention entre le Syndicat et la commune de Parnes a été présentée pour la réalisation des travaux de connexion du réseau d'eau entre le puits de Montagny et Parnes, suite à l'obligation décidée par le Préfet de se fournir en eau potable. Le captage de Parnes étant altéré par des taux de pesticides et de nitrates supérieurs aux normes en vigueur.

Ces travaux comprennent le renforcement de la conduite entre le réservoir de Montjavoult et Valécourt puis, la création d'une conduite de Valécourt à Parnes.

La totalité des frais seront pris en charge par Parnes. La maitrise d'ouvrage est confiée au Syndicat.

Dans cette même séance il a été précisé que le coût du dossier « protection du captage » devrait être en baisse à la suite de modifications du projet d'arrêté préfectoral prescrivant la liste des travaux.

Le prix de l'eau devrait donc rester stable en ce qui concerne la part syndicale.

## Rôle du Syndicat des Eaux de Montagny en Vexin-Montjavoult.

D'après ses statuts le Syndicat est composé de 6 membres : les maires des 2 communes (président et vice président) assistés par 4 conseillers municipaux (2 par commune). Il a pour mission d'assurer les gros travaux nécessaires à la construction et à l'exploitation du Service des eaux.

Ses recettes sont les suivantes :

- -produit de la vente d'eau,
- -emprunts contractés par le syndicat,
- -subventions de l'Etat et des collectivités locales,

Les dépenses sont constituées par :

- -les gros travaux pour le captage, la mise en place des conduites et des réservoirs.
- -les annuités des emprunts,
- -les frais de fonctionnement,
- -les frais de gestion et d'entretien.(une partie de cette mission a été confiée par contrat à Véolia :suivi des consommations, facturation, entretien des installations).

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire. A partir de maintenant, tous les comptes rendus du Syndicat seront affichés dans la commune.

Michel Maurel –Syndicat des eaux de Montagny-en- Vexin, Montjavoult. Juin 2012.